

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 1er août 2024

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 388A-9

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

294 CSD (Aérosol)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Solvant dégraissant à évaporation rapide. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Aérosol, Catégorie 1, H222, H229  
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317  
Irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H222 H229 H304 H315 H317 H319 H336 H411	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P210  P211 P251 P261 P264B P271 P273 P280 P301/310  P331 P302/352 P333/313 P304/340  P305/351/338  P337/313 P362/364 P391 P403 P410/412  P501	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les vapeurs/les aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	60-70	64742-49-0	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Acétone	10-20	67-64-1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Dioxyde de carbone	3-7	124-38-9	Gaz comprimé, H280
Isopropanol	1-5	67-63-0	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

(R)-p-Mentha-1,8-diène, classe alimentaire (Terpènes d'orange)	1-5	5989-27-5*	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2B, H320 Aquatic Acute 1, H400 (facteur M = 1) Aquatic Chronic 3, H412
---	-----	------------	--

\*Autre no. CAS: 8028-48-6, 68647-72-3, 94266-47-4, 68608-34-4.  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion:</b>	Ne faites pas vomir. Si le sujet est conscient, donnez-lui beaucoup de lait ou d'eau pour diluer le contenu de l'estomac. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Protection des premiers secours:</b>	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer. Il peut être dangereux pour le secouriste de pratiquer le bouche-à-bouche. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux cause leur irritation. Une inhalation excessive des vapeurs provoque une irritation des yeux et du système respiratoire et peut causer des malaises, des maux de tête, et autres troubles du système nerveux. Peut provoquer une allergie cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent irriter la peau et causer la dermatite. L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. L'arythmie cardiaque a été constatée dans des études effectuées sur des animaux. L'épinéphrine et les autres drogues sympathicomimétiques ne doivent être utilisées qu'en dernier recours dans les situations où le patient est en danger de mort immédiat, et conjointement à une surveillance cardiaque.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes et autres vapeurs toxiques.

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Faire attention, car le sol peut être glissant à l'endroit où le produit a été renversé.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et/ou d'exploser si les vapeurs prennent feu. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	342*	1400*
Acétone	250	SO
	STEL: 500	
Dioxyde de carbone	5000	9000
	STEL: 30000	54000
Isopropanol	200	SO
	STEL: 400	
(R)-p-Mentha-1,8-diène**	SO	SO

\*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH.

\*\*Limite recommandé par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA): 30 ppm (2230 8 hr TWA).

**Valeurs limites biologiques**

Acétone:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
Acétone	Urine	Fin de poste	25 mg/l	ACGIH	Non spécifique

Isopropanol:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
Acétone	Urine	Fin de poste à la fin de la semaine de travail	40 mg/l	ACGIH	Contexte, Non spécifique

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer la zone.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques.

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle ou néoprène).

Acétone:

Type de contact	Type de gant	Épaisseur du revêtement	Temps de rupture*
Immersion	caoutchouc butyle	0,7 mm	> 480 mn
Projection	caoutchouc naturel	0,6 mm	> 10 mn

\*Déterminé selon la norme EN374.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	transparent, blanc	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	n'est pas défini
<b>Odeur</b>	éthéré	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	56 °C, produit seulement	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,71 kg/l, produit seulement
<b>% volatil (par volume)</b>	100%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	LIE: 1,1; LSE: 7	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	< 0,2%
<b>Point éclair</b>	-18 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos, produit seulement	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	222 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Acétone	DL50, rat	5800 mg/kg
Isopropanol	DL50, rat	5045 mg/kg
Isopropanol	Dose létale pour l'homme	3570 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène, classe alimentaire	DL50, rat	≥ 4400 mg/kg

**Par voie cutanée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 2000 mg/kg
Acétone	DL50, lapin	20000 mg/kg
Isopropanol	DL50, lapin	12800 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène, classe alimentaire	DL50, lapin	> 2000 mg/kg

**Par inhalation:** Une inhalation excessive des vapeurs provoque une irritation des yeux et du système respiratoire et peut causer des malaises, des maux de tête, et autres troubles du système nerveux.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 h	> 5,6 mg/l (analytique, vapeur)
Acétone	CL50, rat, 4 h	76 mg/l (vapeur)
Isopropanol	CL50, rat, 4 h	46,5 mg/l (vapeur)
(R)-p-Mentha-1,8-diène*	RD50, souris, 10 mn	5,983 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent irriter la peau et causer la dermatite.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation de la peau, lapin	Irritant
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Irritation de la peau, test sur l'homme, lapin	Irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Le contact direct avec les yeux cause leur irritation.

Substance	Essai	Résultat
Acétone	Irritation des yeux, lapin	Irritant
Isopropanol	Irritation des yeux, lapin	Modérément irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut provoquer une allergie cutanée. Le (R)-p-mentha-1,8-diène n'est pas en lui-même un sensibilisant cutané, mais certains de ses produits d'oxydation sont des sensibilisants cutanés.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Acétone	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Isopropanol	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Ingrédients dangereux: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:** Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Acétone, Isopropanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**STOT - exposition répétée:** Ingrédients dangereux: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Isopropanol, Acétone, (R)-p-Mentha-1,8-diène: devrait être facilement biodégradable. Isopropanol, Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Terpènes d'orange: En environnement atmosphérique, il est prévu que la dégradation se produira après quelques jours ou quelques semaines. Acétone: Demi-vie dans l'atmosphère = 79 jours (estimé).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Naphta léger (pétrole), hydrotraité, (R)-p-Mentha-1,8-diène: la bioaccumulation est possible dans les poissons et les organismes aquatiques [Coefficient de partage octanol/eau (log Kow): 4,23]. Isopropanol, Acétone: faible risque de bioaccumulation (BCF < 100).

### 12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). En milieux aquatiques, (R)-p-mentha-1,8-diène risque d'être absorbé par les matières organiques présentes dans les sédiments et matières en suspension. Les ingrédients dangereux s'évaporent rapidement dans l'air s'ils sont relâchés dans l'environnement.

### 12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les contenants scellés dans une installation adéquate. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** UN1950  
**TMD:** UN1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**OACI:** AEROSOLS, FLAMMABLE  
**IMDG:** AEROSOLS  
**ADR/RID/ADN:** AEROSOLS, *FLAMMABLE*  
**TMD:** AEROSOLS, *FLAMMABLE*

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** 2.1  
**TMD:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE  
**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

**ADR:** CODE DE CLASSIFICATION 5F, CATÉGORIE DE TRANSPORT 2, CODE DE RESTRICTION EN TUNNELS (E), EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).



**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Aérosol 1, H222	Sur la base des composants
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des composants et de la configuration de vaporisation
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H320: Provoque une irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 1er août 2024

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 5.2, 8.1, 8.2.2, 9.1, 11, 12.5, 13, 15, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.